

# L'appauvrissement commence bien avant la rupture

Par Hélène Belleau et Annabelle Seery | le 11 juin 2013

## Les liens entre division sexuelle du travail et appauvrissement lors d'une rupture

À l'heure actuelle, peu d'études permettent de documenter la situation économique des conjoints désunis. On pourrait faire l'hypothèse que l'indépendance économique des femmes acquise au cours des dernières années a permis de réduire, voire de niveler, les conséquences négatives d'une séparation entre conjoints. Mais qu'en est-il vraiment ?

La grande diversité des parcours de vie suivant la rupture rend les recherches dans ce domaine très complexes car il ne suffit pas seulement d'examiner les ressources des ex-conjoints au terme de l'union pour comprendre les conséquences d'une rupture à court, moyen et long terme. Il importe de connaître également la charge familiale des ex-conjoints, celle de leurs nouveaux partenaires de vie, et plus encore les arrangements qui ont prévalu avant et au moment de la rupture. *En effet, nos analyses montrent que le coût d'une*

*séparation commence souvent bien avant que celle-ci ne survienne.* Pour avoir un portrait juste des conséquences financières d'une rupture, plusieurs éléments ayant cours durant la relation doivent être pris en compte :

- Le statut légal de l'union (marié, union libre, contrat de vie commune, etc.);
- La répartition du temps de travail rémunéré et du travail domestique entre conjoints;
- Le niveau de revenu personnel des deux conjoints et leur « revenu familial »;
- Le mode de gestion de l'argent (pot commun ou partage des dépenses, épargne pour la retraite pour un ou les deux conjoints, dettes communes ou personnelles, etc.);
- La présence d'enfants et leur âge;
- etc.

### Méthodologie :

Cette fiche synthèse présente l'analyse préliminaire d'une enquête en cours (2011-) portant sur les conséquences économiques des ruptures conjugales. Les entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de 28 personnes (9 hommes et 19 femmes) qui avaient des enfants au moment de l'union et qui ont connu une rupture au cours des six dernières années. La majorité de nos répondants (soit 19 sur 28) détenaient un diplôme universitaire, alors que 7 avaient un diplôme collégial et 2 un diplôme secondaire. Signalons enfin que parmi ces répondants, 10 étaient mariés et 18 en union libre. La grande majorité avait vécu plus de 7 ans ensemble et 7 d'entre eux vivaient désormais dans un ménage recomposé.

Limites : Cette enquête exploratoire est actuellement en cours et présente des limites importantes. Des entrevues auprès d'une dizaine d'hommes sont prévues afin de compléter l'échantillon et d'équilibrer le ratio homme/femme. Il s'agit également d'une enquête qualitative qui ne prétend aucunement à être représentative sur le plan statistique.



# GIREPS

GRUPE INTERUNIVERSITAIRE ET INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE  
SUR L'EMPLOI, LA PAUVRETÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

## Avant la rupture...

### Les coûts de la désunion qui surviennent avant la rupture...

Sans aucun doute l'aspect le plus important de la situation économique différenciée des conjoints est lié à la division sexuelle du travail. L'arrivée des enfants, particulièrement, entraîne une diminution du temps de travail rémunéré des femmes. Les analyses préliminaires de nos entretiens montrent que les inégalités économiques induites à ce moment charnière de la vie familiale ont souvent un impact durant la relation, mais aussi après la rupture.

Comme le révèlent également les statistiques à ce sujet, les femmes de notre échantillon sont plus nombreuses que les hommes à diminuer leur heures de travail rémunéré après la naissance de leurs enfants pour une période pouvant aller jusqu'à plusieurs années. Inversement, les hommes sont plus nombreux à accroître leurs heures de travail à l'extérieur du foyer. Au chapitre du taux d'emploi en lien avec la présence d'enfants, signalons l'étude réalisée par le Conseil du statut de la femme :

[a]u Québec, 74,8 % des femmes de 25 à 54 ans qui avaient au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison occupaient un emploi rémunéré en 2006, comparativement à 78,3 % chez celles qui n'en avaient pas. Le taux d'emploi des mères est plus faible chez celles dont les enfants sont d'âge préscolaire (69,6 %). Chez les hommes, au contraire, la présence d'enfants est reliée à une meilleure intégration au marché du travail. Le taux d'emploi était de 90,0 % pour les hommes

qui avaient au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison et de 89,1 % pour ceux qui avaient au moins un enfant d'âge préscolaire, mais seulement de 79,9 % chez ceux qui n'avaient pas d'enfant. (CSF, 2010 : 22)

Les taux de travail à temps partiel sont aussi différenciés selon les sexes :

On constate d'ailleurs une tendance à la hausse du taux d'emploi à temps partiel chez les femmes au Québec de 1987 à 2007. Il était de 11,7 % en 1987 et de 14,8 % en 2007. Au cours de la même période, le taux d'emploi à temps partiel chez les hommes a aussi progressé, mais a continué d'être nettement inférieur à celui des femmes, passant de 5,2 % en 1987 à 7,7 % en 2007. (CSF, 2010 : 17)

### La réduction du temps de travail rémunéré : un choix personnel ou conjugal ?

Compte tenu des possibilités qu'offrent désormais le marché du travail et le système national de services de garde au Québec, il est légitime de se demander si la diminution du temps de travail rémunéré des femmes est attribuable à un choix personnel ou à un choix conjugal. Les entretiens réalisés nous conduisent à examiner deux dimensions connexes à cette question :

- 1) Les choix professionnels des individus vivant en couple, reflètent-ils les décisions prises par un seul ou par les deux conjoints ?
- 2) Le partage des tâches domestique et éducative est-il le résultat d'une négociation voire d'un consensus explicite entre les conjoints ?

### Les choix professionnels... une question souvent très personnelle :

Contrairement à ce que nous avons anticipé, l'analyse des entretiens a révélé que les décisions professionnelles semblent peu discutées entre conjoints. Ainsi, près de la moitié des personnes rencontrées disent que ces choix n'étaient pas discutés durant l'union ou que s'ils l'étaient, la décision finale revenait à chaque personne individuellement. Certains répondants ont paru d'ailleurs surpris par cette question puisque pour eux, il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait de décisions personnelles. Est-ce un biais de nos critères d'échantillonnage introduit par le fait que les personnes rencontrées étaient toutes séparées ou divorcées? Les couples toujours unis discutent-ils davantage de leurs choix professionnels entre eux? La question demeure ouverte. Il n'en demeure pas moins que lorsqu'ils ont des enfants, les choix professionnels d'un des conjoints ont parfois une incidence directe sur les choix professionnels de l'autre conjoint et plus généralement sur l'organisation du travail domestique, ce qui semble ne pas toujours être pris en compte.

### Le temps des parents, des vases communicant...

En effet, on constate à la lumière des entretiens que dans plusieurs couples, le nombre d'heures travaillées par l'un des conjoints, n'est pas sans influence directe sur les heures travaillées par l'autre. L'articulation famille/travail et les limites qu'elle induit lorsqu'un couple a des enfants implique des responsabilités accrues pour les mères particulièrement au sein des familles (aller-retour à la garderie, aide aux devoirs, repas, courses, etc.). Le temps à consacrer au travail rémunéré à l'extérieur de la maison diminue

d'autant. La répartition traditionnelle des tâches mais aussi dans une certaine mesure les attentes face au modèle du père pourvoyeur et la mère soignante semblent encore présentes dans la classe moyenne. En témoigne d'ailleurs les statistiques récentes concernant le partage des tâches. Selon le Conseil du statut de la femme, si l'on exclut les travaux ménagers et que l'on tient compte strictement des soins aux enfants, sans paie ni salaire, on observait en 2006 que 34 % des femmes québécoises disaient consacrer plus de 15 heures par semaine à ces derniers, contre 21 % des hommes. La prise en compte des travaux ménagers et du soin aux personnes âgées ne fait qu'augmenter ces écarts entre les sexes (CSF, 2010 : 24).

*« ... les attentes face au modèle du père pourvoyeur et la mère soignante semblent encore présentes dans la classe moyenne ».*

### Des consensus ou des non-dits ?

Enfin, l'analyse des entretiens montre également que certains choix qui au début de l'union faisaient l'objet d'un consensus tacite entre conjoints tels que le choix de réduire son temps de travail pour prendre soin des enfants, sont parfois évalués comme un choix personnel par l'autre conjoint au moment de la rupture. Inversement, certains choix personnels, tels que reporter indéfiniment le retour au travail, sont parfois aussi présentés par l'un des conjoints comme un choix de couple au terme de l'union. Ce dont témoigne bon nombre d'entretiens est le fait que les décisions conjugales se modifient parfois au cours de la vie familiale dans l'esprit de l'un ou l'autre des conjoints sans pour autant être clairement explicitées. Au moment d'une rupture, ces dynamiques conjugales sont souvent porteuses de mécontentements profonds car les ex-conjoints ne s'entendent plus sur ce qui est à mettre dans la balance des comptes de chacun : l'argent investi dans l'union, le temps non rémunéré, etc.



L'analyse de nos entretiens montre qu'au moment des partages lors de la rupture, le temps consacré aux enfants gratuitement est rarement mis dans la balance. Cette invisibilité du travail des femmes, dénoncée par des générations de féministes, semble aujourd'hui encore créer un débalancement dans le pouvoir de négociation lors des discussions post-rupture. A

*« ... contrairement à leur ex-conjoint, plusieurs femmes n'ont pu épargner à long terme au cours de l'union et ... certaines se sont endettées... »*

l'instar de plusieurs enquêtes sur la gestion de l'argent, notre enquête met en évidence le fait que contrairement à leur ex-conjoint, plusieurs femmes n'ont pu épargner à long terme au cours de l'union et que certaines se sont endettées en raison des écarts de revenus et du mode de gestion séparé (partage des dépenses) qui prévalait au sein du ménage.

## Après la rupture...

Le fait d'avoir diminué son temps de travail rémunéré durant la relation implique presque automatiquement un appauvrissement, temporaire ou de plus longue durée, lorsque survient une rupture. Il est souvent difficile pour certaines femmes ayant été absentes du marché du travail durant quelques années de faire valoir leurs diplômes et de se retrouver un emploi, voire un emploi bien rémunéré.

Mais plus encore, nos analyses montrent également que la rupture ne résout pas toujours l'interdépendance parentale en regard de la gestion du temps de travail. Pour certains pères rencontrés, la séparation a été véritablement un moment de prise de conscience de cette dynamique et des effets de leurs choix professionnels sur le temps de

travail rémunéré de leur conjointe. La séparation les conduit alors à diminuer leur temps de travail rémunéré pour mieux jouer leur rôle de parent. Pour d'autres femmes, le casse-tête des horaires se poursuit cependant, alors que l'ex-conjoint n'est pas plus disponible pour les besoins des enfants : comment trouver un emploi ayant des horaires concordant avec ceux des enfants lorsqu'un seul parent en assume presque entièrement la responsabilité?

---

### Références

Conseil du statut de la femme. 2010. *Portrait statistique Égalité femmes / hommes Où en sommes-nous au Québec*, Québec.

